Edhice
Equipe de didactique de l'histoire et de la citoyenneté

Dossier documentaire, janvier 2015

# Le génocide des Arméniens

Auteurs : Alexia Panagiotounakos et Charles Heimberg

L’année 2015 marque le centenaire du génocide des Arméniens.

À cette occasion, l’Équipe de didactique et de la citoyenneté (ÉDHICE) de l’Université de Genève propose quelques documents susceptibles d’être utilisés en classe d’histoire.

Ce dossier est conçu en quatre parties.

La première, dès la page 3, évoque l’une des plus importantes pétitions jamais signées dans la Suisse contemporaine. Au cours des années 1890, elle avait pour but de demander aux autorités fédérales de prendre des mesures pour secourir et protéger les populations arméniennes qui étaient alors déjà victimes de massacres. Outre ladite pétition, elle propose une série de documents de cette époque en Suisse portant sur la situation du peuple arménien.

La deuxième, dès la page 19, constituée de quelques extraits d’ouvrages d’histoire et de documents d’époque, fournit quelques pistes sur la nature spécifiques et les caractéristiques du génocide des Arméniens.

La troisième, dès la page 22, propose quelques brefs extraits d’un ouvrage de mémoire.

La quatrième, dès la page 27, porte sur la problématique de la mémoire, c’est-à-dire de l’occultation ou de la reconnaissance du génocide des Arméniens, avec l’interview d’un historien.

## I. Première partie : une pétition en Suisse dans les années 1890

### Références bibliographiques

**Sources**


Archives du Journal de Genève, consultables sous www.letempsarchives.ch

Archives fédérales suisses, consultables sous www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch

Arménie. Géographie, Histoire, Religion, Mœurs, Littérature, Situation actuelle. (1897) Edmond Noguères

- http://athena.unige.ch/athena/nogueres/nogueres_armenie_debut.html

Au milieu des massacres. Journal de la femme d'un Consul de France en Arménie (1903). Emilie Carlier

- http://www.imprescriptible.fr/documents/carlier/

Les Arméniens et la réforme de Turquie, Albert Vandal. Conférence tenue le 2 février 1897

- http://www.imprescriptible.fr/documents/vandal-reforme.htm

Lepsius, J. (rec. et prés. par) (1986). *Archives du Génocide des Arméniens*. Paris : Fayard.

*Les massacres de Diarbékir : correspondance diplomatique du vice-consul de France, 1894-1896* (2000), Gustave Meyrier. Paris : L'Inventaire.


**Textes de synthèse, essais, témoignages**


Akçam, T. (2008). *Un acte honteux*. Paris : Folio Histoire (éd. or. 2006).

Attarian, V. (2005). La Suisse et la reconnaissance du génocide arménien. In M. Eckmann & M. Fleury (Ed.), *Racisme et citoyenneté. Un outil pour la réflexion et l'action*. Genève : IES éditions.

Chaliand, G. (2003). *Mémoire de ma mémoire*. Paris : Seuil.

Chaliand, G. et Y. Ternon (2006). Le Génocide des Arméniens. Bruxelles : Complexe (1ère éd. 1981).

Dadrian, V. (1996). *Histoire du génocide arménien. Conflits nationaux des Balkans au Caucase*. Paris : Stock.

- chapitre 8 : Les massacres à l'époque d'Abdul-Hamid.

Duclert, V. (2010). *L'Europe a-t-elle besoin des intellectuels turcs ?* Paris : Armand Colin.

Kévorkian, R. (2006). *Le Génocide des Arméniens*. Paris : Odile Jacob.

Kévorkian, R. et Y. Ternon (2015). *Mémorial du génocide des Arméniens*. Paris : Seuil.

Krafft-Bonnard, A. (1944). *Les cinq étapes d'un drame 1878 à 1943*. Genève : Imprimerie du Victoria-Hall.

Mahé, A. et J.-P. (2012). *Histoire de l'Arménie des origines à nos jours*. [Paris] : Perrin.

- chapitre 11 : Modernité (1801-1878) ; chapitre 12 : Génocide (1878-1918)

Meyer, K. (1986). *L'Arménie et la Suisse : histoire du secours suisse en faveur des Arméniens : service auprès d'un peuple chrétien*(J. Tépélian, trad.). La Bégude de Mazenc : IMEAF. (Original publié 1974)

Ter Minassian, A. (2007). L'Arménie et l'éveil des nationalités (1800-1914). In G. Dédéyan (Ed.), *Histoire du peuple arménien* (pp. 475-521). Toulouse : Privat.

Ternon, Y. (2002). *Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement*. Paris : Le Félin.

**Webographie**

http://www.centre-armenien-geneve.ch/articles/des-lieux-pour-memoire.htm

- plusieurs informations et références pour approfondir le sujet

**Deux personnalités suisses-romandes impliquées dans les années 1890**

Le Genevois Léopold Favre -> http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F44928.php

Le Vaudois Antony Krafft-Bonnard

**Bref résumé historique concernant les années 1890**

**Arménie**

Au milieu du XIX$^{e}$ siècle, on compte environ deux millions d'Arméniens dans l'Empire ottoman et un demi-million dans le Caucase russe. Le réveil des nations trouve un large écho auprès de ce peuple chrétien privé de liberté depuis 1375. En 1887, un groupe d'étudiants arméniens à Genève fonde le parti social-démocrate Hentchak qui prône la lutte de libération nationale. Il est suivi en 1890 par la Fédération révolutionnaire Dachnaktsoutioun qui choisit Genève comme centre de ses activités à l'étranger. Son journal *Droschak* y sera publié jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les partis Hentchak et Dachnak organisent des révoltes locales en Turquie provoquant une répression généralisée. Les Arméniens sont massacrés par milliers, ce qui soulève une grande émotion en Occident. En Suisse, en 1896, une pétition demandant l'intervention du Conseil fédéral recueille 454 291 signatures. L'initiative émane d'un comité de secours aux Arméniens (*Schweizerischer Hilfsbund für Armenien)* qui ouvre des hôpitaux-orphelinats à Sivas et Ourfa, où se distinguent le Genevois Léopold Favre et l'Appenzellois Jakob Künzler. A la fin du siècle, une communauté arménienne commence à se consolider à Lausanne et Genève avec les familles Tchéraz et Tchamkerten notamment. Parmi les étudiants, il y a les écrivains Roupen Sévak et Siamanto (exécutés par les Turcs en avril 1915) ainsi qu'Avétis Aharonian, un des fondateurs de la République d'Arménie en 1918.

Tiré du *Dictionnaire historique de la Suisse*, http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25005.php, consulté le 14 janvier 2015.

**Pétition suivie de signatures adressée au Conseil fédéral le 4 mars 1897**

Canton de *Fribourg* Commune de *Courtepin*

# Au Conseil fédéral de la Confédération suisse.

Monsieur le Président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Le peuple suisse a frémi d'indignation et d'horreur au récit des incendies, des pillages et des massacres qui, depuis deux ans, dévastent et ensanglantent l'Empire turc.

Le peuple suisse est consterné de voir l'Europe assister inactive au meurtre et à l'outrage de milliers et de milliers d'êtres humains, alors qu'en d'autres temps les grandes puissances se sont constituées les protectrices des chrétiens d'Orient et se sont engagées, par des traités solennels, à leur procurer un gouvernement équitable.

Le peuple suisse considère comme un devoir de protester contre des infamies qui déshonorent notre époque.

Le peuple suisse a l'espérance qu'un grand mouvement de fraternité humaine et de solidarité chrétienne, entraînant toutes les nations du continent, amènera les gouvernements des grands Etats à exiger enfin de la Turquie qu'elle mette un terme à ces cruautés.

Monsieur le Président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Les Suisses pratiquent, par tradition, une politique de neutralité. Nous ne l'oublions pas.

Mais s'ils se sont interdit de prendre parti dans les conflits de peuple à peuple, ils n'ont pas pour cela abdiqué les droits de la conscience et renoncé à servir la cause de la justice et de l'humanité.

Maintes fois, la Suisse a pris des initiatives internationales. Jamais circonstance plus tristement impérieuse ne l'a sollicitée d'en tenter une nouvelle.

Vous êtes le gouvernement du pays et nous vous prions d'agir. Nous vous prions de demander, au nom du peuple suisse, aux gouvernements des grands Etats de l'Europe qu'ils s'entendent enfin pour faire cesser les massacres d'Orient.

Nous avons une entière confiance dans votre sagesse. Elle vous dira comment, avec l'aide du Dieu Tout-Puissant, notre voix pourra être entendue.

Recevez, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre profond respect.

...eize ans.

| | |
|---|---|
| 1 *Moeber Gaspard* | 18 *Jean Pierre* |
| 2 *Jean Mauroly* | 19 *Jacques Papin* |
| 3 *Joseph Delores* | 20 [illegible] |

Sont adm...

Tirée de Meyer, K. (1986). *L'Arménie et la Suisse. Histoire du secours suisse en faveur des Arméniens. Service auprès d'un peuple chrétien*. La Bégude de Mazenc : IMEAF.

Monsieur le Président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Le peuple suisse a frémi d'indignation et d'horreur au récit des incendies, des pillages et des massacres qui, depuis deux ans, dévastent et ensanglantent l'Empire turc.

Le peuple suisse est consterné de voir l'Europe assister inactive au meurtre et à l'outrage de milliers et de milliers d'êtres humains, alors qu'en d'autres temps les grandes puissances se sont constituées les protectrices des chrétiens d'Orient et se sont engagées, par des traités solennels, à leur procurer un gouvernement équitable.

Le peuple suisse considère comme un devoir de protester contre des infamies qui déshonorent notre époque.

Le peuple suisse a l'espérance qu'un grand mouvement de fraternité humaine et de solidarité chrétienne, entraînant toutes les nations du continent, amènera les gouvernements des grands Etats à exiger enfin de la Turquie qu'elle mette un terme à ces cruautés.

Monsieur le Président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Les Suisses pratiquent, par tradition, une politique de neutralité. Nous ne l'oublions pas.

Mais s'ils se sont interdit de prendre parti dans les conflits de peuple à peuple, ils n'ont pas pour cela abdiqué les droits de la conscience et renoncé à servir la cause de la justice et de l'humanité.

Maintes fois, la Suisse a pris des initiatives internationales. Jamais circonstance plus tristement impérieuse ne l'a sollicitée d'en tenter une nouvelle.

Vous êtes le gouvernement du pays et nous vous prions d'agir. Nous vous prions de demander, au nom du peuple suisse, aux gouvernements des grands Etats de l'Europe qu'ils s'entendent enfin pour faire cesser les massacres d'Orient.

Nous avons une entière confiance dans votre sagesse. Elle vous dira comment, avec l'aide du Dieu Tout-Puissant, notre voix pourra être entendue.

Recevez, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre profond respect.

# Suisse : la pétition de 1896-1897

Le 7 septembre 1896, une manifestation de grande envergure se tient devant l'Hôtel de Ville de Lausanne, qui voit la formation d'un comité ayant pour tâche de rédiger une pétition à l'attention du Conseil fédéral. Le 10 octobre, une première requête comportant 113'653 signatures est présentée au Conseil fédéral par le comité de Lausanne. Le 4 mars 1897, la pétition, comportant 433'080 signatures, est remise au président de la Confédération, M. Deucher, par une délégation. Le nombre de signatures s'élèvera, au total, à 454'290. La population suisse comptait env. 3 millions d'habitants en 1897 (2,9 millions en 1888 et 3,3 millions en 1900).

**Des réflexions à approfondir**

1. Le droit de pétition est un droit fondamental en Suisse, il peut être exercé par toute personne habitant sur le territoire helvétique, et non pas uniquement les citoyens (ce qui, en 1897, aurait exclu les femmes, les enfants mineurs et les étrangers). Sur une population d'environ 3 millions d'habitants, la pétition a été signée par 15% de la population totale de la Suisse. Actuellement, pour une population de 8,2 millions (fin 2014), cela représenterait 1,2 millions d'individus.
   Cette mobilisation populaire ne s'est pas répétée au moment du génocide arménien, en pleine Première Guerre mondiale. Elle n'a par ailleurs jamais été égalée depuis lors…

2. En lisant le texte de la pétition, on dénote une grande sensibilité à la souffrance vécue par les victimes des massacres, certes quelque peu teinté de solidarité chrétienne. Alors qu'à l'heure actuelle des violences sont commises sur des populations dans de nombreuses parties du globe, et que les moyens de communication permettent une diffusion large de ces événements, peu de mouvements de cette ampleur se forment.

3. Il serait intéressant de considérer cette pétition en lien avec d'autres moments de mobilisation actuels et de poser la question de la durabilité des engagements populaires. Peut-on rester indigné ? A quelles conditions ?

4. Enfin, la réponse officielle du Conseil fédéral à la délégation prête également à réflexion :

   « *Le Conseil fédéral a reçu avec plaisir cette adresse comme un témoignage de la chaleureuse sympathie du peuple suisse pour les souffrances d'autres peuples. Il exprime l'espoir que cette manifestation, qui ne comporte nullement l'idée d'une ingérence de la Suisse dans les affaires de pays étrangers – ingérence incompatible avec notre situation de pays neutre – sera jugée et appréciée à son juste titre en dehors de nos frontières.* »

   Que faut-il en penser ?

## SUISSE, ARMÉNIE, ANNÉES 1890 : DOSSIER DE SOURCES

## La situation de la communauté arménienne avant les massacres de 1896

***Journal de Genève*, 5 octobre 1895**

**Genève, 4 Octobre 1895**

L'arrivée de la flotte anglaise à l'entrée des Dardanelles, comme moyen de hâter le dénouement de la question arménienne, a coïncidé avec des événements fort graves et encore plus mystérieux survenus à Constantinople. Un certain nombre d'Arméniens de cette ville, poussés par on ne sait pourquoi ni par qui à cette insigne folie faite pour gâter les affaires au moment où elles paraissaient être en très bon chemin, avaient projeté, malgré les conseils du patriarche, d'aller en masse porter une pétition à la Sublime-Porte pour obtenir le redressement de leurs griefs.
(…)
Tout cela complique la question, et le langage des journaux français qui commencent à rejeter sur l'Angleterre la responsabilité de ces troubles regrettables, achève de démontrer que les Arméniens de Constantinople viennent de jouer un bien mauvais tour à leurs frères et coreligionnaires de l'Anatolie. (…)

**Turquie**
(…) – Le *Standard* dit que tout semble indiquer que les troubles de Constantinople ont été délibérément provoqués par les Arméniens. Leur conduite est d'autant plus inexcusable que les efforts faits par l'Angleterre en leur faveur commençaient à porter leurs fruits.
Les Arméniens peuvent alléguer pour leur défense que les négociations ont été gravement retardées par les moyens dilatoires employés par la Porte et par les soupçons des autres puissances ; mais ils n'avaient qu'à patienter un peu pour que le sultan accordât les mesures de protection réclamées pour eux par lord Salisbury. Les comités arméniens ont commis une erreur irréparable en laissant l'Europe voir de près comment ils savent fabriquer des « massacres » sur commande.
Le *Daily Telegraph* dit que rien ne saurait être plus malencontreux que ces événements qui ont lieu juste au moment où une démonstration d'une autre nature allait assurer la tranquillité de l'Arménie et calmer les inquiétudes soulevées en Europe par les cruautés des Turcs. Désormais, les ennemis de l'Arménie pourront dire que ces cruautés ne sont pas toujours sans motifs. (…)

***Journal de Genève*, 8 octobre 1895**

**Genève, 7 Octobre 1895**

On dirait presque que les Arméniens de Constantinople, qui ont si bien réussi à se mettre, eux et leur cause, dans leur tort, tout en se faisant massacrer pour rien, ont rendu service à tout le monde, à la Turquie, en la débarrassant d'obsessions désagréables, aux trois puissances intervenantes, en leur fournissant un prétexte honnête pour abandonner une négociation lente à aboutir. Cet accord, dont on parlait tant semble maintenant n'avoir jamais été bien étroit ni très solide. On a pu s'en convaincre en lisant les articles de la presse française qui, au lendemain de cette étrange émeute, félicitait ironiquement l'Angleterre sur la conduite de ses intéressants protégés.

Plus significatif encore est le changement à vue qui s'est produit dans les allures de la diplomatie anglaise elle-même. Elle venait justement, semble-t-il, de prendre de grandes résolutions ; la flotte avait été envoyée dans les eaux de Lemnos ; tout annonçait l'intention bien arrêtée d'exercer une pression énergique sur le sultan pour lui arracher une charte pour l'Arménie. Cette échauffourée survient. Et brusquement, du jour au lendemain, tout change ; les Arméniens ne sont plus d'intéressantes victimes de la tyrannie ottomane, ce sont des malappris à qui l'on ne peut plus se fier, indignes de l'intérêt que l'Europe leur a témoigné et qu'il faut abandonner à leur sort. C'est ce que dit assez clairement une note d'origine officieuse publiée par les journaux anglais et qui ressemble fort à ce qu'on appelle familièrement un retournement de chariot. « La question, y est-il dit, peut être envisagée sous un autre jour. » N'est-ce qu'une menace faite sous l'impression d'une mauvaise humeur fort légitime, il faut l'avouer, car jamais on ne vit protégés si indiscrets et si maladroits ? Ou veut-on dire que la question arménienne n'existe pas, du moins pas sous la forme sensationnelle qui lui avait été donnée ? (…)

Evidemment l'opinion publique commençait à se reprocher de s'être un peu emballée en prenant trop au sérieux des contes orientaux, mélange de merveilleux et de réalité. Et, comme il arrive toujours en pareil cas, la réaction a dépassé le but, c'est-à-dire que l'on s'est mis à douter de tout et à se demander si les Turcs et mêmes ces pauvre Kurdes n'avaient pas été indignement calomniés. C'est aller beaucoup trop loin. Il est impossible de supposer que les faits racontés par de nombreux témoins et dont une commission d'enquête est allée contrôler l'exactitude sur les lieux mêmes aient été inventés de toutes pièces. On peut admettre qu'il y a eu dans les cris des victimes un peu d'exagération, mais cela suffit-il pour annuler toute une procédure et pour supprimer la question arménienne ? (…)

N'y aurait-il pas une autre explication ? Par exemple qu'au dernier moment et en présence du mouvement offensif de la flotte anglaise, l'accord des trois puissances se fût brusquement relâché et que l'esprit de défiance et de discorde se fût glissé dans leurs rangs. On comprendrait alors que l'on eût saisi au vol le premier prétexte venu pour éviter le scandale dangereux d'une rupture. Ce n'en serait pas moins un échec diplomatique et non pas seulement pour le ministre anglais qui y a joué le premier rôle, mais pour l'Europe elle-même qui se montrerait impuissante à exercer aucune action collective, à moins que ce ne soit au loin, dans l'extrême Orient.

Nous ne pouvons tarder bien longtemps à être renseignés sur tout cela et à savoir si vraiment la solution de ces grosses questions de droit public est à la merci de quelques jeunes fous, assez mal inspirés pour se promener dans les rues de Péra avec un revolver dans la poche de leur habit.

Ce qui prouverait que l'accord des trois puissances subsiste encore, c'est que leurs ministres ont fait samedi auprès de la Porte une démarche collective pour demander des mesures immédiates assurant la tranquillité de la rue et la sécurité des personnes et que cette intervention a, nous dit-on, obtenu un plein succès.

***Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy, au Chef du Département des Affaires étrangères, A. Lachenal, 22 octobre 1895.***

(…) En ce qui concerne les affaires d'Arménie, l'acceptation par le Sultan des conditions formulées par l'Angleterre, la France et la Russie, est un grand pas. Un pas encore plus grand, au point de vue du diagnostic pacifique, est le fait que les 3 pays ont pu marcher complètement d'accord dans leurs représentations auprès de la Porte; l'Ambassadeur d'Angleterre, Lord Dufferin, m'a dit que la France avait dans les dernières semaines joué le rôle de courtier amical entre Londres et Pétersbourg et avait utilement contribué à cet heureux résultat. Mais à côté de la diplomatie il y a les forces populaires ou les haines religieuses. La question est moins de savoir aujourd'hui si les Arméniens ont payé des Turcs pour faire des massacres que de savoir si l'islamisme est profondément travaillé, si les ultramontains de l'Islam ne s'agitent pas, si cette agitation ne remontera pas jusqu'à une tentative de renversement du Sultan. Tout cela sont des questions de fait qui me paraissent préoccuper ici le Ministère des Affaires étrangères. L'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit que jusqu'ici Lord Salisbury avait depuis son arrivée aux affaires vécu dans une complète retraite à sa campagne de Dieppe où il ne s'était fait suivre d'aucun fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères et où sa fille chiffrait et déchiffrait pour lui les télégrammes. Il lui est donc impossible de savoir lui-même ce que Lord Salisbury pense de la plupart des questions pendantes telles que le Mékong et les nombreux litiges africains; mais il a ajouté que sur la question arménienne seule le Premier ministre anglais avait envoyé des télégrammes «dont la précision et la raideur ne laissaient rien à désirer».

Source : *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 4, doc. 185, pp. 401-402.

***Le Chargé d'affaires de Suisse à Londres, Ch. D. Bourcart, au Président de la Confédération et Chef du Département politique, A. Lachenal, 6 janvier 1896.***

I. Confidentiel
(…)
Dans l'entretien auquel je faisais allusion plus haut Lord Salisbury a du reste dit à mon collègue que la question qui lui paraissait encore la plus dangereuse était la question d'Orient parce que ces derniers temps on avait surtout cherché à maintenir le concert européen, mais sans arriver à trouver une solution pour l'amélioration du sort des Arméniens ou la réorganisation de l'Empire ottoman en général. (…)

Source : *Documents diplomatiques Suisses*, vol . 4, doc. 196, p. 430.

## La mobilisation de la population helvétique

***Journal de Genève*, 8 octobre 1896**

**Orphelins arméniens**

La conférence des comités suisses de secours pour les Arméniens, qui a siégé à Berne le 15 septembre, a eu une nouvelle réunion à Lausanne le mardi 29. Genève, Lausanne, Berne, Zurich, Bâle et Neuchâtel était représentés. On sait que ces comités travaillent depuis plusieurs mois à recueillir des dons en faveur des victimes des massacres d'Arménie et que des sommes importantes ont déjà été envoyées dans ce pays par leur intermédiaire. Les correspondances qu'ils ont pu établir avec des personnes occupées à l'œuvre qu'il serait possible d'entreprendre immédiatement en faveur des orphelins. (…)

***Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy, au Vice-Président du Conseil fédéral, A. Deucher 9 octobre 1896.***

Ainsi que je Vous l'écrivais hier dans mon rapport sur la réception faite à Paris aux souverains russes, il ne m'a pas été possible d'avoir depuis mon retour ici d'entretiens tant soit peu suivis avec les Ministres français, entraînés dans le tourbillon brillant de l'escorte impériale. D'autre part, j'ai eu l'occasion de commencer ma tournée de visites auprès des ambassadeurs des grandes puissances, et je me permets de Vous indiquer, sur la *question arménienne* en particulier, ce que j'ai pu apprendre des dispositions des divers cabinets:
L'Ambassadeur d'Angleterre, Lord Dufferin, qui a été jadis Ambassadeur à Pétersbourg et à Constantinople, m'a dit ignorer ce qui s'était passé à Balmoral entre l'Empereur Nicolas II et Lord Salisbury. Comme, d'autre part, Lord Dufferin vient de passer dix jours à Dieppe chez ce dernier, il est suffisamment au courant de la pensée intime du premier Ministre anglais. J'ai exposé à l'Ambassadeur l'émotion profonde qui s'était emparée d'une grande partie du peuple suisse au récit des massacres des derniers mois, les pétitions plus ou moins maladroites qui ont été la conséquence de cette émotion, la difficulté pour le gouvernement fédéral de s'associer à autre chose qu'à des mesures d'assistance et de bienfaisance, et je lui ai demandé si réellement il n'y avait aucune solution et aucun remède à tant de maux.
Dufferin m'a répondu: «L'opinion anglaise est exactement dans le même état d'excitation qu'en Suisse et le gouvernement fait ce qu'il peut pour trouver une issue. C'est difficile à une foule de points de vue; cependant nous ne perdons pas l'espoir d'aboutir à quelque chose. Dans la question Cretoise, nous avons préconisé des solutions radicales; pendant de longs mois, l'Europe n'a pas voulu nous suivre; elle a fini cependant par en arriver à ce que nous lui demandions dès le début, c'est-à-dire à l'autonomie de la Crête; cette île ne fait plus partie de l'Empire ottoman; elle n'en fait plus partie que de nom; il n'y avait rien d'autre à faire et les autres puissances sont arrivées à s'en convaincre. A Constantinople, il en est de même; nous disons, nous répétons qu'il n'y a rien à tirer du Sultan actuel et qu'on n'arrivera à rien tant qu'on ne se sera pas débarrassé de lui. L'opinion anglaise se transforme lentement; elle a abandonné l'idée que l'Angleterre doit faire la guerre pour Constantinople; nous avons sauvé l'Empire ottoman il y a 40 ans, nous avons tout fait pour l'aider à vivre; aujourd'hui nous sentons qu'il n'est plus en état de se défendre contre les Russes et qu'il ne veut pas se soustraire à l'influence russe; il se laisse aller à la décomposition. Dans ces conditions, l'Empire ottoman ne nous sert à rien à nous Anglais. Nous ne tenons pas à ce que le cancer étende ses ravages; si la Russie veut aller y mettre de l'ordre, nous ne protesterons très probablement pas; que les Russes fassent l'opération, s'ils le peuvent et notre opinion publique laissera faire. L'opération n'est pas simple, et, sous prétexte de protéger les Arméniens, au risque de faire massacrer tous les sujets chrétiens du Sultan, les Européens établis dans l'Empire peuvent y passer par-dessus le marché; cette accumulation de ruines, ces flots de sang, qui serait le résultat inévitable d'une intervention mal combinée, nous ne désirons pas en prendre la responsabilité. Nous croyons que l'Europe sera forcée d'arriver à la conviction qu'elle doit agir de concert avec la plus extrême prudence et une grande fermeté par l'élimination du Sultan actuel. Si la Russie veut aller seule de l'avant, nous la laisserons probablement faire, car la Turquie ne nous sert plus à rien.»
Tout cela n'est pas très clair, sauf un point qui a toujours pour moi dominé la question: la difficulté d'agir sans compromettre l'existence des chrétiens d'Orient.

Source : *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 4, doc. 224, pp. 491-492.

***Journal de Genève,* 5 novembre 1896**

**Chronique locale**

Arméniens. – Environ 300 dames (et parmi elles une ou deux douzaines de messieurs) avaient répondu mardi, à 4 heure, à l'appel qui les conviait dans la grande salle du Casino pour s'occuper des orphelins arméniens.
M. Léopold Favre a donné d'abord quelques indications pratiques sur la façon de procéder pour obtenir des souscriptions permanentes en faveur des malheureux enfants abandonnés. S'adresser avant jeudi soir à M. Emile Pictet, banque Ernest Pictet et C$^{e}$, Genève. L'orateur a ensuite dépeint la situation faite aux Arméniens, au nombre de 1,100,000 environ, sujets du sultan. Au lieu de les protéger aux termes de la convention de 1878, la Porte n'a rien négligé pour aider aux massacres, puissamment secondée en cela par les Kourdes [sic]. Il y a aujourd'hui 50 à 60.000 enfants orphelins ou sans ressources. Avec 125 francs par an on peut en élever un. Dans une conférence tenue à Berne, on arrivait déjà à 120 enfants souscrits en Suisse. Un délégué va partir cette semaine même pour l'Orient, et il convient que l'on puisse lui indiquer la totalité des orphelins dont la Suisse se charge. Ajoutons que M. Favre a payé un juste tribut d'admiration au zèle des missionnaires américains, établis dans les districts décimés par la persécution.
M. le pasteur Hoffmann prend ensuite la parole et marque le rôle de la femme en général dans les tristes événements de l'Arménie. M. le pasteur Charles Martin, qui lui succède, insiste sur le devoir de penser aux malheureux du dehors, même très éloignés, sans, pour cela, oublier les misères plus rapprochées.
Au moment de se séparer, un Arménien se lève dans l'assemblée pour faire entendre la voix de son peuple. Les bêtes, dit-il, sont moins malheureuses que les Arméniens de Turquie, abandonnés et livrés aux égorgeurs den l'absence de toute loi qui les protège. Mais maintenant, poursuit-il, un souffle passe sur la Suisse. Soyez bénis, enfant de l'Helvétie, qui donnez l'exemple de la charité et de la solidarité !
Ces paroles, prononcées dans une bonne langue et avec l'éloquence du cœur, laissent l'assistance sous une émotion à la fois douloureuse et douce. Après le récit de tant de choses navrantes, il était bien difficile d'échapper à l'obsession de tant d'horreurs et à la honte de tant de condescendance pour les bourreaux tout prêts à recommencer.

***Discours de clôture au Conseil des Etats, prononcé par M. Othmar Blumer (Zurich), président, 24 décembre 1896.***

(…) Mais pour nous autres chrétiens comme pour tout ami de l'humanité, quelle triste image de Noël que le sort des Arméniens ! Nous ne pouvons intervenir, agir en leur faveur ; nous pouvons espérer seulement que la Turquie elle-même et les grandes puissances trouveront le moyen de remédier à un état de choses qui déshonore la fin du XIX$^{me}$ siècle. (…)

Source : *Feuille fédérale*, vol. 4, cahier 53, p. 1209.

***Lettre du Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy, au Président de la Confédération et Chef du Département politique, A. Deucher, 15 janvier 1897.***

Permettez-moi de Vous adresser en Votre nom personnel une lettre non officielle pour traiter deux questions qui ne doivent peut-être pas figurer solennellement aux Archives et sur la liste des tractanda du Conseil fédéral. Je m'en rapporte entièrement à cet égard à ce que Vous croirez devoir décider

I

Avant-hier soir, M. Hanotaux [Ministre français des Affaires étrangères de 1896 à 1898], après que nous avions traité à son audience ordinaire un certain nombre d'affaires courantes, et bien qu'il fût déjà 7 heures, m'a retenu assez longuement pour me dire : « On est très excité en Suisse en faveur des Arméniens ; je le comprends et je comprends que l'on n'admire pas tout ce que fait le Sultan actuel. Seulement, comme la Suisse ne risquera ni un régiment ni un cuirassé ni un million pour aider l'Europe à sortir de la galère turque, je Vous demande de chercher à agir sur Vos amis pour retenir un peu Votre presse et Vos hommes publics. Je ne fais pas le moindre reproche à la Suisse de ne pas se mêler militairement et diplomatiquement de ce qui se passe à Constantinople, et je ne mets point d'ironie dans mon observation ; il est évident que ce serait une faute énorme de la part de la Suisse de rompre ses traditions de neutralité pour les intérêts qu'elle peut avoir en Turquie. Il est évident aussi que Vos compatriotes peuvent par des dons et par une distribution intelligente des souscriptions recueillies en Suisse, donner cours à leurs légitimes sentiments humanitaires. Ce que je veux dire est seulement une question de mesure. On lit beaucoup les journaux suisses et notamment ceux de la Suisse française sont fort lus à l'étranger ; on sait qu'ils ne sont pas achetés ; on sait qu'ils représentent une sorte de moyenne de la conscience européenne dans un pays libre et honnête ; il y a une espère d'auréole autour de la littérature romande. Il y aurait un sérieux intérêt à ce que Votre presse pût baisser un peu le ton et à ce que Vos hommes publics missent un peu la sourdine à leurs manifestations. On me dit que la Municipalité de Lausanne, des membres des gouvernements de Genève et de Neuchâtel et d'autres encore sont parmi les agitateurs. *Très secrètement*, je ne dois pas cacher que nous avons devant nous jusqu'au mois d'avril une période dangereuse à traverser. Si Vous et Vos amis pouvez, pendant cette période, empêcher ou atténuer en Suisse des manifestations de l'opinion publique, je Vous en serais reconnaissant ; je Vous assure qu'en le faisant, Vous agirez dans l'intérêt de la paix. »

J'ai eu hier la visite de deux membres du conseil d'administration du Journal de Genève, MM. Ador et Turretini, auxquels j'ai touché quelques mots de ce que m'avait dit M. Hanotaux, sans prétendre exercer la moindre pression sur ces Messieurs. Vous apprécierez si Vous pouvez verbalement agir sur la *Gazette de Lausanne*, la *Revue* de Lausanne, le *National* de la Chaux-de-Fonds ou la *Suisse libérale* de Neuchâtel. J'ignore d'ailleurs une manifestation quelconque de [*la*] Municipalité de Lausanne dans l'affaire arménienne ; je crois seulement que M. Cuénoud, syndic de cette ville, a présidé une assemblée populaire. (…)

Source : *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 4, doc. 229, pp. 506-507.

## La forte mobilisation de la population suisse

***Extrait des délibérations du Conseil fédéral.***
***(Du 9 mars 1897.)***

(…) Une délégation de l'association suisse pour les Arméniens, composée de MM. Le Dr C. Furrer, pasteur à Zurich, président ; Paschoud, professeur à Lausanne ; Dr Holenstein, St-Gall ; Schaller, conseiller d'Etat à Fribourg, et Kistler, chancelier d'Etat à Berne, a remis, le 4 courant, à M. Deucher, président de la Confédération, une adresse signée par 430,000 Suisses et Suissesses.
Le Conseil fédéral a répondu par la lettre suivante.
« Le Conseil fédéral a reçu avec plaisir cette adresse comme un témoignage de la chaleureuse sympathie du peuple suisse pour les souffrances d'autres peuples. Il exprime l'espoir que cette manifestation, qui ne comporte nullement l'idée d'une ingérence de la Suisse dans les affaires de pays étrangers – ingérence incompatible avec notre situation de pays neutre – sera jugée et appréciée à son juste titre en dehors de nos frontières. » (…)

Source : *Feuille fédérale*, vol. 1, cahier 10, pp. 314-315.

***Rapport de la commission du Conseil fédéral sur la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral en 1897.***
***(Du 27 mai 1898.)***

Département politique.
IV. Affaires internationales. - Rapports de frontière.

Nous ne pouvons que nous joindre au bienveillant accueil que le Conseil fédéral a accordé à une adresse en faveur des Arméniens signée par 430,000 citoyens et citoyennes suisses. Bien que cette adresse n'ait pas pu donner lieu à une action diplomatique, la chaleureuse sympathie qu'y manifestait le peuple suisse pour les souffrances d'un autre peuple a trouvé son expression bienveillante dans les nombreux dons recueillis en Suisse pour les malheureux Arméniens.

Source : *Feuille fédérale*, vol. 3, cahier 25, pp. 108-109.

***Journal de Genève*, 13 juillet 1897**

**Rapport du comité genevois de secours aux Arméniens**
**Genève, juin 1897.**

Les événements de Crète et de Grèce ont relégué à l'arrière-plan dans les préoccupations des peuples et dans celles de la diplomatie la situation de l'Asie Mineure et le sort des populations arméniennes. Mais il résulte des renseignements les plus sûrs que rien n'est changé dans la situation. Le grand élan de charité qui, commencé en Angleterre et en Amérique, s'est propagé en Suisse en 1896, a bien permis de faire vivre plusieurs centaines de mille de malheureux qui seraient morts de faim, mais la misère en a fait périr des milliers et, actuellement, la détresse est toujours profonde et les perspectives d'avenir très sombres ; ni l'aisance ni la sécurité n'ont reparu. Une lettre reçue tout dernièrement ajoutait à quelques mots d'une espérance basée sur la fertilité du pays : « J'espère que rien de ce que je vous ai dit ne vous donnera l'idée que ce peuple est dans une bonne situation. Quelqu'un qui n'aurait pas l'habitude de la pauvreté générale en Turquie et spécialement de son accroissement depuis les massacres, trouverait que c'est le dernier degré de la plus horrible misère. »
(…)
Les dons envoyés de toutes parts sont versés à la caisse commune à Constantinople, d'où ils sont répartis selon les besoins des comités locaux. Il n'est donc pas possible dans la plupart des cas d'assigner un emploi spécial à chaque somme versée par chaque comité. Ce dont il importe de se rendre compte, c'est de la grandeur des résultats atteints dans les divers districts de l'Arménie ; (…)
Tous ces travaux ont absorbé jusqu'à maintenant plus de cinq millions de francs ; et cependant dans la plupart des districts, on n'a pas réussi à mettre la population en état de se suffire à elle-même ; et cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on pense aux centaines de villes et de villages détruits, aux champs ravagés, à l'immense nombre de ceux qui ont tout perdu, et lorsqu'une statistique officielle, établie pour un ambassadeur, estime à 50 millions de francs les pertes subies par la population arménienne dans le seul district de Sivas. Il faut ajouter qu'il n'y a encore aucune sécurité dans le pays. Les Arméniens ne peuvent sortir de leurs villages ou de leurs villes pour aller chercher du travail ; si on ne les massacre plus en masse, on commet sur eux de nombreux actes individuels de violences contre lesquels ils n'ont aucun recours, et dans beaucoup de localités la perception des impôts a été faite avec la dernière rigueur et accompagnée de grandes brutalités.
(…)

## *Journal de Genève*, 13 juillet 1897 (suite de l'extrait précédent)

**Rapport du comité genevois de secours aux Arméniens**
**Genève, juin 1897**

Comptes du Comité genevois de secours aux Arméniens

1e Secours généraux

| | |
|---|---|
| *Recettes* | |
| Du 22 avril 1896 au 30 juin 1897 | Fr 107,096 90 |
| *Dépenses* | |
| Par l'intermédiaire de la mission américaine | |
| Pour la reconstruction de maisons à Malatia (Harpout) | 15,126 |
| Secours généraux à Diarbekir | 20,500 |
| Hôpital d'Aintab | 2,000 |
| Fonds général de secours du comité international | 23,000 |
| Secours généraux, province de Sivas | 25,000 |
| Secours généraux, province de Harpout | 12,500 |
| | 98,126 |
| Notre part dans la contribution des comités suisses pour | |
| les tisserands d'Arabkir | 1,000 |
| Id. pour l'émigration des orphelins | 1,500 |
| Achats de vêtements aux diaconies pour Constantinople | 503 10 |
| Pour un ouvroir à Constantinople | 500 |
| Réfugiés arméniens à Genève | 300 |
| Frais divers, changes, séances, déplacements | 260 45 |
| | Fr. 102,189.55 |
| Solde en caisse | 4,907.35 |
| Somme égale | 107,096 90 |

*Orphelins.* Compte A.

| | |
|---|---|
| *Recettes* | |
| Du 22 avril 1896 au 30 juin 1897 | Fr 63,724 95 |
| *Dépenses* | |
| Orphelinat des dianonesses de Kaiserwerth à Smyrne | 2,477 50 |
| Orphelinat Baghdassarian à Brousse | 7,500 |
| Orphelins d'Arabkir (Harpout) | 25,000 |
| Notre part dans les secours des comités suisses | |
| aux orphelins de Sivas, Diarbekir, Zeitoun, Bardezag | 14,590 |
| Orphelins de Baibourt | 10,000 |
| Orphelinat arménien de Yedikoule (Constantinople) | 500 |
| | 59,977 50 |
| Solde en caisse | 3,747 45 |
| Somme égale | Fr 63,724 95 |

*Orphelins*. Compte B.

| | |
|---|---|
| Premier versement reçu sur 51 engagements et | |
| versé au comité central suisse à Neuchâtel | Fr 7,713 |

***Journal de Genève*, 7 décembre 1897**

**Turquie**
**Appel en faveur des Arméniens**

A ceux qui ont déjà souscrit et à ceux qui n'ont pas encore donné.
Le comité genevois de secours aux Arméniens a reçu tout dernièrement, sur l'état des populations arméniennes, des renseignements précis et se fait un devoir de les communiquer au public.
Des lettres des différentes provinces, de Van, de Bitlis, d'Erzeroum, de Marach, de Harpout, de Diarkébir, nous apprennent que les massacres en grand ne se sont nulle part renouvelés, mais que la persécution n'en est guère moins intense pour cela. C'est en détail que l'in terrorise et détruit les Arméniens. (…)
Notre comité n'avait pas voulu lancer un nouvel appel avant de s'être entouré de renseignements précis. Il espère, en portant ces faits à la connaissance du public, émouvoir à nouveau tous ceux qui se sont déjà intéressés aux Arméniens et leur ont envoyé des secours. Il voudrait aussi que beaucoup de ceux qui sont restés froids et indifférents se laissent toucher. L'opinion a eu le temps de se former. Ceux mêmes qui, au début, étaient sceptiques au récit de ces horreurs, ont dû reconnaître que tout cela est vrai. Ne tiendront-ils pas à honneur de n'avoir pas été les contemporains de pareilles infortunes sans y avoir apporté quelque soulagement ?
Nous rappelons que nos intermédiaires pour la distribution des secours sont des comités parfaitement sûrs et nous engageons les personnes qui ne l'auraient pas encore lu à se procurer notre rapport à l'Adresse-Office, boulevard du Théâtre où on le remet gratuitement.
On nous adresse d'Asie Mineure des appels pressant pour que nous venions en aide aux orphelins qui sont en nombre immense : à Van, seulement, il y en a 5000 dans les villages et 1000 dans la ville. La Suisse a assuré pour quelques années l'entretien de 371 enfants ; sur ce nombre, on s'est engagé à Genève pour 60. (…)

## Un avenir moins sombre ?

***Journal de Genève*, 11 février 1898**

**Affaires d'Orient**
La Diplomatie, du 5 février, contient une intéressante correspondance de Constantinople, signée Armand Seigle, sur la question arménienne. En voici les conclusions :
Si l'Europe veut sincèrement faire quelque chose en faveur des Arméniens et empêcher le retour des massacres qui ont été la honte de cette fin du XIXe siècle, elle n'a qu'un seul parti à adopter : c'est de placer les Arméniens sous la protection de l'Europe et de rendre le gouvernement du sultan responsable de tous les actes d'injustice et de sauvagerie commis par les Turcs contre les populations arméniennes.

***Journal de Genève*, 6 avril 1898**

**La situation actuelle des Arméniens**
Voilà bientôt deux ans qu'ont eu lieu les derniers massacres de Constantinople. Depuis lors, d'autres événements ont attiré l'attention du monde, si bien qu'on commence à oublier ces horreurs. Au milieu des luttes d'intérêt qui passionnent les puissances de l'ancien et du nouveau monde, que deviennent les Arméniens ? et quelle est leur situation dans ce moment-ci ? Si l'on se reporte à la cause qui a poussé le gouvernement turc à commettre ces abominables forfaits, on peut affirmer sans craindre d'être démenti par les événements, qu'il n'y aura plus de nouveaux massacres. Sans doute, la vie des Arméniens n'est pas plus en sécurité que leurs biens. Il pourra encore y avoir ici et là des meurtres et des actes de pillage, surtout dans les provinces éloignées ; mais ces effroyables boucheries organisées de propos délibéré, et avec un art diabolique, il n'y en aura plus. Le but a été atteint, et le renouvellement de ces atrocités n'aurait pour le sultan d'autre résultat que de lui attirer des désagréments, peut-être même de graves ennuis.
(…)
L'avenir ne pourrait guère être plus sombre pour l'Arménie. (…)

## II. Deuxième partie : le génocide des Arméniens

Voici quelques extraits de la conclusion d'un livre de référence, celui de Raymond Kévorkian, *Le Génocide des Arméniens*. (Paris, Odile Jacob, 2006, pp. 986-988).

Le CUP est le Comité Union et Progrès, un parti inscrit dans la mouvance des Jeunes-Turcs.

Cela dit, il n'est plus possible aujourd'hui d'avancer la thèse de la destruction programmée de la population arménienne entamée sous Abdülhamid et parachevée par les Jeunes-Turcs. On ne peut mettre sur un même niveau les pratiques hamidiennes d'ablation partielle du corps social arménien, pour en quelque sorte le ramener à des proportions politiquement acceptables, et la politique d'homogénéisation ethnique conçue par le CUP. Il est d'autre part établi que le processus aboutissant à la perpétration du génocide est balisé par une suite de décisions qui marquent la radicalisation progressive du parti-État jeune-turc, notamment suscitée par les graves revers militaires qu'il a enregistrés sur le front du Caucase. Cette affirmation doit toutefois être tempérée par les leçons que fournit l'examen attentif de l'évolution idéologique des hommes contrôlant le pouvoir. Leur volonté d'homogénéisation de l'Asie Mineure, de turcisation de l'espace, était manifestement ancienne et a certainement constitué le point de départ de la réflexion collective qui a abouti, par phases successives, au projet de destruction physique des Arméniens ottomans. Le plan de déportation des Grecs des rives de la mer Égée et des Arméniens des provinces orientales élaboré par le Comité central jeune-turc, en février 1914, répondait apparemment — Taner Akçam l'a bien montré — à sa volonté de transformer la composition démographique de l'Asie Mineure, d'en faire un espace « turc », mais pas nécessairement d'en exterminer ses éléments non turcs. D'abord placés au second rang des priorités du parti, derrière les Grecs, les Arméniens étaient alors apparemment destinés à aller peupler les déserts de Syrie et de Mésopotamie, espaces considérés hors du sanctuaire turc. Mais les ambitions du CUP ne se réduisaient pas à ces uniques mouvements de populations. Des non-Turcs musulmans, classés selon une grille hiérarchisant leurs capacités d'assimilation au modèle « turc » proposé, ont été eux aussi déportés afin de remplir les vides laissés par la déportation des populations grecques et arméniennes. Cette vaste manipulation interne des groupes historiques, répondant à une idéologie nationaliste et une logique géostratégique, s'inscrivait dans un plan plus ambitieux encore, visant à créer une continuité géographique, démographique, avec les populations musulmanes ou turcophones du Caucase. L'échec cinglant essuyé par l'armée ottomane à Sarıkamış, à la fin du mois de décembre 1914, a non seulement convaincu le Comité central jeune-turc de l'impossibilité de réaliser ses ambitions, mais l'a sans doute aussi décidé à compenser ces revers par une politique plus radicale à l'égard de la population arménienne. Cette étape du processus de radicalisation peut être datée des 22-25 mars 1915. Si elle n'a pas fait l'unanimité au sein du Comité central jeune-turc, elle n'y a pas non plus soulevé de forte opposition.

L'examen région par région du processus de déportation et d'élimination tend aussi à démontrer qu'à l'origine seules les populations des six *vilayet* orientaux, considérés comme le terroir historique des Arméniens, étaient visées par le plan d'extermination des Jeunes-Turcs. Le décalage de deux mois observé dans les opérations visant les colonies arméniennes d'Anatolie, intégrées dans un environnement turc dominant, peut cependant être aussi interprété comme le parachèvement, certes tardif, du programme de liquidation. La différence de traitement imposé aux conscrits rattachés à la IIIe armée et aux hommes originaires des provinces de l'est, presque tous exterminés localement, alors que ceux recrutés dans les communautés d'Anatolie ont servi sur le front des Dardanelles ou au sein de la IVe armée sans être sérieusement inquiétés, montre qu'à l'évidence le plan jeune-turc était savamment élaboré. En fonction de la localisation géographique des personnes visées, le plan prévoyait une extermination immédiate des hommes, conscrits ou pas, ou une utilisation rationnelle de leurs compétences et de leur force de travail. Concernant le reste de la population, femmes, enfants et vieillards, un traitement différencié est également perceptible. L'examen des méthodes et des moyens utilisés pour les déporter indique que les convois partis des *vilayet* orientaux ont été méthodiquement détruits en cours de route et qu'une faible minorité des déportés est arrivée dans les « lieux de relégation ». On observe en revanche que les Arméniens des colonies d'Anatolie ou de Thrace ont été expédiés vers la Syrie en famille, souvent par train, et sont parvenues au moins jusqu'en Cilicie.

L'ultime étape du processus de destruction, que nous avons identifiée comme la « deuxième phase du génocide », visait précisément ces rescapés pour la plupart originaires d'Anatolie et de Cilicie. Le cadre de ces nouvelles violences, les camps de concentration de Syrie et de Haute-Mésopotamie, est longtemps resté *terra incognita* pour les chercheurs. Reprenant une première étude consacrée à ce sujet, je situe, grâce à quelques indices convergents, l'ultime décision de destruction de ces reliquats de déportés, vers la fin février ou le début du mois de mars 1916. Celle-ci visait environ cinq cent mille déportés survivants, arrivés depuis six mois et plus en Syrie et Mésopotamie, parfois même adaptés à leur nouvel environnement et en mesure de subvenir à leurs besoins. Dans ce cas précis, deux logiques antagonistes — nécessités militaires et volonté d'exterminer les rescapés jusqu'au dernier — se dégagent clairement, sur fond de rivalité entre les leaders du Comité central et le commandant militaire de la région, Ahmed Cemal. L'arrivée de délégués du parti jeune-turc en Syrie et la nomination par le Conseil des ministres des principaux bourreaux des *vilayet* orientaux à la tête des régions abritant les déportés sont autant de signes concrets qui annoncent la « deuxième phase du génocide », d'avril à décembre 1916. À bien des égards, cette phase illustre plus encore que la première la volonté génocidaire du Comité central jeune-turc, car celui-ci ne peut plus, ici, s'abriter derrière son discours sécuritaire et sa théorie du complot contre l'État turc. En l'occurrence, il vise à liquider une population très majoritairement formée de femmes et d'enfants. Les tueries générales organisées en Syrie notamment apparaissent même comme un acharnement quasi pathologique contre les rescapés, en totale contradiction avec toute espèce de gouvernance raisonnée.

**Comment les massacres d'Arméniens ont été présentés par les autorités turques**

Après la Première Guerre mondiale, lors de la conférence de Lausanne de 1922, les Arméniens survivants n'ont obtenu ni réparations, ni espace national. L'historien Taner Akçam (*Un acte honteux*, p. 530) cite à ce propos une déclaration significative, non sans avoir précisé que les représentants arméniens avaient alors eu l'impression que la question arménienne était abandonnée.

Ismet Inönü, le principal négociateur de la Turquie, prononça un discours qui avait tout d'une justification officielle de la clôture du dossier arménien. Ce discours, et c'est ce qui fait son importance historique, constitue le premier énoncé de ce qui sera la position officielle turque à long terme à propos des massacres :

> Dans la mesure où le gouvernement et la nation turcs ont été obligés de prendre des mesures punitives et de réagir avec force, mais toujours et uniquement après que leur patience avait été épuisée, la responsabilité des désastres qui ont accablé la communauté arménienne à l'intérieur de l'Empire turc incombe entièrement à la communauté arménienne elle-même... En effet, tant que les éléments chrétiens n'ont pas abusé de la générosité du pays où ils ont vécu pendant des siècles dans le confort et l'abondance, les Turcs n'ont jamais refusé de reconnaître leurs droits.

Dans ce même livre, Akçam cite également, p. 192, un discours prononcé en octobre 1920 lors d'une séance secrète par Hasan Fehmi Bey :

Rétrospectivement encore, certains membres du Parlement nationaliste turc d'après-guerre continuaient à faire l'éloge des responsables du génocide :

> Vous êtes conscients que la déportation a provoqué un vrai tumulte dans le monde et qu'on nous considère tous comme des meurtriers. Nous savions avant même qu'elle ne soit réalisée que le monde chrétien ne la tolérerait pas et qu'il dirigerait sa colère et sa fureur contre nous. Mais pourquoi devrions-nous nous donner le nom de meurtriers ? Pourquoi nous sommes-nous lancés dans cette vaste et difficile entreprise ? Ces actions ont été accomplies pour assurer l'avenir de notre patrie, qui est, nous le savons, plus grande et plus sacrée que notre vie même[97].

## III. Troisième partie : extraits d'un ouvrage de mémoire

Ces extraits sont tirés des pp. 19-21 et 97-98 de cet ouvrage.

Je m'en souviens.

*Comme une traînée de terreur, j'entends les Mongols déferler. La plaine se couvre de chevaux avec leur charge de cruauté : celle des vainqueurs imposant leur loi non à des semblables mais à une race absolument étrangère. Bientôt, on patau-gera dans les caillots. Gengis Khan a dit : « La plus grande félicité de l'homme, c'est de vaincre ses ennemis, de les pourchasser après les avoir dépossédés, de voir pleurer les visages qui leur étaient chers, d'enfourcher leurs chevaux, leurs filles et leurs femmes. » Au début, les Mongols ne savaient pas s'emparer des villes, ils manquaient de machines. Alors ils tuèrent le plus possible de paysans et entassèrent leurs corps, en plan incliné, jusqu'à pouvoir atteindre le sommet des remparts. Il y a eu, je m'en souviens, des sacs admirables — pas la vision des vaincus, non, la joie sauvage de la victoire, lorsque tout est possible. Le luxe conquis des villes chinoises et persanes livrées au pillage. Bagdad avec les pyramides de têtes et les sacs remplis d'oreilles coupées, traînés par des chevaux pour terroriser les survivants. Rien de ce qui est inhumain ne nous est étranger.*

**La vie du peuple arménien, durant quatre siècles, comme minorité religieuse dominée, a certainement été acceptable au sein d'un Empire ottoman qui eut sa grandeur et sa tolérance.**

C'était un peuple de paysans montagnards et de bergers, accrochés aux nids d'aigle des monts d'Arménie et du Taurus, d'artisans et de commerçants dans les bourgs d'Anatolie orientale, de marchands caravaniers parcourant le monde de l'époque, des routes de la soie chinoise et des épices indiennes jusqu'aux grands marchés d'Occident. C'est avec la naissance du nationalisme moderne que le joug est fortement ressenti. À Constantinople, au XIX[e] siècle, la bourgeoisie arménienne de compradores et de banquiers, comme les possédants grecs ou juifs, est riche mais politiquement impotente. La crise de l'Empire, surclassé par l'Europe industrielle, va durcir l'attitude de la Sublime Porte à l'égard des mouvements nationaux qui, dans les Balkans, arrachent leur indépendance.

Rien ne laissait cependant prévoir, en ce début de Première Guerre mondiale, une liquidation concertée de l'ensemble de la communauté arménienne. Crime désigné, depuis l'extermination des Juifs, du nom de génocide.

*Troupeau sans force ni protection de femmes, d'enfants et de vieillards, milliers et milliers de femmes que l'on peut choisir ; jeunes filles à peine pubères, matrones encore belles : sexes féminins toujours interdits. Violer enfin les femelles de l'autre communauté qu'on ne touche ni n'épouse jamais. Arracher, séparer dans les cris, débonder les frustrations immémoriales jusqu'à trancher les gorges, couper les seins, empaler au couteau. Sujets soumis, devenir souverains d'un massacre.*

*Longs convois claudiquant vers le sud, désert où ne vit que le vent ; monceaux de cadavres jalonnant les chemins et la nuit, l'odeur de la gangrène court parmi des centaines de milliers de gisants. Caravanes de déments où les mères tuent leurs propres enfants. Yeux crevés, lèvres découpées au rasoir, femmes enceintes éventrées pour rire. On a ferré des vieillards comme des ânes et ils se traînent à quatre pattes avant de recevoir un sabre dans l'anus. D'autres, la langue tranchée, écument, bouche ouverte, une atroce douleur muette. Les nains et les idiots de village accourent pour la curée.*

*Allez, mes lions, gendarmes, paysans, volontaires, tous les carnages sont permis. Convois sans retour, sans autre destination que de se dissoudre comme le sang dans le sable.*

# Envoi

## *Ici, maintenant*

Il y a de longues années que je porte ces pages sans pouvoir me résoudre à les écrire. Maintenant que tout le monde est mort depuis longtemps déjà et que ma fin elle-même n'est point si lointaine, il est grand temps de rappeler ce meurtre collectif.

On n'en finit plus, aujourd'hui, de célébrer les victimes. Le statut de victime, lui-même, devient brigué, il n'a pourtant rien d'enviable. J'ai toujours détesté l'idée de devoir subir, de drainer une histoire de vaincus. Je comprends mieux le jamais plus.

Il faut que les mots soient gravés. Ce qui n'a pas été consigné n'existe pas. Cette stèle est dédiée à ces victimes sans armes, aussi innocentes que peuvent l'être des humains vaquant à leurs occupations quotidiennes.

L'État qui a commis ce crime continue cyniquement de nier qu'il fut organisé pour en finir une fois pour toutes avec ce qu'on appelait la

question arménienne. Opération réussie. L'obscène mensonge est relayé, à l'intérieur par des fonctionnaires qui savent qu'ils mentent, et parfois à l'extérieur par des gens qui savent qu'ils confortent, par politique, un mensonge d'État.

Longtemps j'ai rejeté cet héritage. Pourquoi devais-je endosser le manteau de douleur ? Me complaire dans le rôle de victime par transmission ? Commémorer les dates marquant le désastre ?

Tout cela appartenait au passé. Je n'en voulais pas, j'étais dans un autre univers, le mien, dans une autre langue, la mienne, avec une autre histoire, que je partageais, qui fondait ma façon de voir le monde, de le comprendre. Ici, les hommes et les femmes sont égaux en droits, il n'y a pas de sujet qu'on tolère avec bienveillance un jour et qu'on décapite un autre parce qu'il a relevé la tête. Ici, on peut rêver d'amour fou et tenter de le vivre sans la réprobation du groupe. L'esprit critique est encouragé, l'irrespect possible. On a un droit au bonheur et en tout cas à la liberté. Quel bonheur possible dans le deuil ? Un deuil, inconnu du monde, de ce qui s'était passé jadis, en barbarie, exotique et presque honteux.

## IV. Quatrième partie : mémoire, négation, occultation, reconnaissance

# Génocide arménien : « La France aurait dû décider d'abord de soutenir les chercheurs »

LE MONDE | 29.12.2011 à 12h50 | Propos recueillis par Jérôme Gautheret

Historien, Vincent Duclert est notamment spécialiste de l'affaire Dreyfus. Son travail sur les mobilisations intellectuelles l'a amené à s'intéresser à la question du génocide arménien, de ses prémisses à sa douloureuse mémoire. Il est l'auteur de *L'Europe a-t-elle besoin des intellectuels turcs ?* (Paris, Armand Colin, 2010). Il a cofondé un groupe de travail international pour soutenir la liberté de la recherche en Turquie (www.gitfrance.fr)

**Le génocide de 1915 a été précédé par une vague de massacres dans l'Empire ottoman, vingt ans plus tôt. Le 3 décembre 1896, Jean Jaurès soulignait à la Chambre des députés que les tueries s'accompagnaient de la volonté de nier ce qui était en train de se produire. En quoi était-ce inédit ?**

Ce qui est nouveau est le caractère organisé de cette dissimulation. Le sultan Abdulhamid II (1876-1909) en viendra même à payer la presse européenne pour qu'elle ne parle pas de ces massacres !

Plus de 200 000 personnes sont massacrées. Le but n'étant pas d'exterminer, mais plutôt de terroriser. Cependant les processus d'administration de la mort, relèvent clairement de pratiques génocidaires. Il y a un acharnement sur les corps, une cruauté exceptionnelle... A Constantinople, c'est à coups de gourdins que le petit peuple arménien du grand bazar est exterminé. C'est saisissant, parce que cette arme primaire peut être comparée, dans son horrible simplicité, aux machettes qui ont été importées en masse au Rwanda dans les mois précédant le génocide.

Au-delà des massacres, cette vague de violences s'accompagne de spoliations et de l'humiliation de tout un peuple. Cette dégradation collective et individuelle prépare les génocides : plus une population est bien intégrée, plus il est difficile de l'attaquer. Les persécutions de 1894-1896 rendent possible l'extermination de 1915.

**Peut-on dire que c'est l'effondrement ottoman qui produit le génocide ?**

La perte progressive des territoires européens, au XIX$^{e}$ siècle, fait peu à peu basculer le régime dans le nationalisme. Le sentiment d'un empire assiégé, menacé en Europe et dans le Caucase, nourrit une rhétorique sur l'ennemi intérieur. Les Arméniens sont alors désignés comme des traîtres en puissance. Dans le même temps, avec les pertes de territoires, des milliers de musulmans chassés d'Europe s'implantent au coeur de l'Anatolie. Ils y transportent leur humiliation, leur haine du chrétien et des pratiques héritées des guerres balkaniques, qui ont été très violentes. Ces populations seront très sensibles à la propagande nationaliste et anti-chrétienne de l'Empire ottoman finissant.

Le déclenchement de la première guerre mondiale et les défaites contre l'armée tsariste, dans le Caucase, en janvier 1915, précipitent la décision de déporter les Arméniens aux fins d'extermination. Officiellement, il faut les éloigner du front pour éviter qu'ils jouent le rôle de cinquième colonne. Mais l'argument ne tient pas : les Arméniens restent fidèles à l'Empire. Pour eux, la révolution des Jeunes-Turcs, en 1909, a été un grand espoir. Qu'il y ait eu dans certains groupes ou partis une revendication d'indépendance, c'est plutôt une conséquence a posteriori.

**Comment a été organisé le génocide ?**

La date de commencement du génocide habituellement retenue est le 24 avril 1915, jour d'une grande rafle de notables et d'intellectuels à Istanbul. Les Arméniens, en majorité urbains, sont éloignés pour éviter que des grands massacres dans les villes n'entraînent des désordres. Il y aurait eu aussi trop de témoins étrangers. Sans ces déplacements de population, il aurait été difficile de mettre en place une histoire selon laquelle l'extermination n'a pas eu lieu. Sur les routes, l'extermination est "facile" : elle se fait sans témoins ni dégâts économiques. Les massacres seront réalisés par certaines populations locales, surtout des tribus kurdes, par l'Organisation spéciale - sorte d'Etat dans l'Etat, entre police politique et administration de la terreur - et aussi par les gendarmes et l'armée régulière, avec plus ou moins de zèle.

L'extermination se fait par l'assassinat massif, la faim et la soif, la noyade. On estime qu'il y avait 1,5 million d'Arméniens dans l'Empire en 1896, puis 1,3 en 1915. Le génocide en lui-même a fait environ 900 000 morts. Le moment central est 1915-1916 mais jusqu'à la fin de la guerre, la machine génocidaire est en action, notamment dans le Caucase.

**Comment la mémoire du génocide se structure-t-elle en Turquie ?** Les principaux responsables s'enfuient en Allemagne après l'armistice de 1918. S'installe un gouvernement issu de l'Entente libérale, dont les membres sont décidés à juger les responsables du génocide. Des procès commencent. Mais cette logique sera mise en échec, après l'isolement progressif des libéraux face à la croisade nationaliste de Mustafa Kemal.

Ce dernier, à l'origine, s'était montré très sévère pour les responsables de la défaite et du génocide. Puis il évolue, d'abord parce qu'il a besoin de cadres pour son nouveau pouvoir, et ensuite parce que la souveraineté turque est menacée. S'ajoutent à cela des représailles commises par les Arméniens contre les Turcs sur le front russe, point de départ de la thèse de certains négationnistes d'un génocide contre les Turcs perpétré par les Arméniens.

**Il n'y a alors pas encore de négation...** Non, effectivement. L'heure est à la justification. Plus tard, les kémalistes en viendront à reprendre une partie des arguments des génocidaires. Le génocide est à la fois nié comme génocide et justifié comme massacre répondant à une situation de guerre, et les Alliés sont accusés d'instrumentaliser le passé dans le but de fragiliser la nation turque. Après la guerre, le mouvement national turc s'installe dans une Anatolie vidée de ses minorités. La "turquification" peut s'opérer, avec l'appui d'une bourgeoisie enrichie par la spoliation des Arméniens.

**Qu'en est-il, au même moment, de la situation à l'extérieur de la Turquie ?** La France accueille très bien la communauté arménienne - à condition qu'elle s'intègre et abandonne ses origines orientales. On peut dire que, pendant l'entre-deux-guerres, la mémoire du génocide est très faible. Certains événements, pourtant, marquent les esprits. Ainsi du procès de Soghomon Tehlirian, qui avait assassiné le 15 mars 1921 Talaat Pacha, ministre de

l'intérieur des Jeunes-Turcs, à Berlin. Ce jeune survivant des massacres, qui n'a jamais nié son acte, sera acquitté. Les attendus du jugement, mettant en lumière toute l'horreur des massacres, serviront au juriste américain Raphael Lemkin, inventeur du néologisme et du concept de "génocide", dans son travail de définition, appliqué à la destruction des juifs. Mais au milieu des violences de l'entre-deux-guerres, la tragédie de 1915 n'est pas perçue dans sa singularité génocidaire. C'est la définition du crime contre l'humanité, à Nuremberg en 1945, qui va rétroactivement questionner le passé arménien.

**Quand la communauté commence-t-elle à se saisir de la mémoire du génocide ?** Pas avant les années 1970. Les années 1960 ne sont pas du tout propices à l'ouverture du dossier. Et puis le régime kémaliste, qui a beaucoup emprunté à l'organisation de l'Etat français, est très bien perçu en France : on insiste sur la modernité de l'Etat-nation, la laïcité... La Turquie est membre de l'OTAN, des biographies très favorables à Atatürk paraissent. Et la recherche sur l'Empire ottoman reste très faible. C'est le révisionnisme turc et les injures répétées contre l'histoire des Arméniens, déployées par l'historiographie officielle, qui provoquent la demande de reconnaissance. Il faut voir que la place de l'histoire dans la construction de l'Etat-nation turc est essentielle. Kemal lui-même se veut historiographe. En octobre 1927, il fera un grand discours de 36 heures 30, "inventant" l'histoire des Turcs depuis la préhistoire...

**Ne peut-on pas dire, en caricaturant, que cette place occupée par l'histoire a quelque chose de très français ?**

Oui, mais l'immense différence est que, si le président de la République se veut, d'une certaine manière, l'historiographe français, ses déclarations sont sous la surveillance des historiens. Le discours officiel en France n'est pas un discours unique. En Turquie, c'est le cas. Et la fabrique de l'histoire est aussi un instrument de contrôle social, idéologique.

**Comment la recherche sur le génocide avance-t-elle, malgré tout, en Turquie ?** Il y a une élite intellectuelle qui a compris qu'il y avait un devoir de se saisir du refoulé, d'envisager certaines questions interdites, comme le génocide arménien ou la nature du kémalisme. Pour le gouvernement turc, le fait que des universitaires se décident à étudier ces pans du passé constitue une menace pour l'Etat. Il ne peut plus incriminer un complot de l'étranger, même s'il essaie par tous les moyens de discréditer ces recherches.

**Comment les intellectuels turcs peuvent-ils se tirer du piège dans lequel la loi votée le 22 décembre les place - choisir s'ils soutiennent la loi, au risque de passer pour ennemis de la Nation, ou non, au risque de devoir s'allier à ceux qui nient le génocide ?** Lorsqu'il y a eu la première tentative de pénalisation, en 2006, le journaliste turc d'origine arménienne Hrank Dink (assassiné en 2007) et d'autres avaient protesté contre une loi qui menacerait la recherche. En 2011, certains, notamment les membres de l'association des droits de l'homme turque, ont souligné qu'au fond le plus important est de combattre le négationnisme.

Le nouveau pouvoir dit "islamiste modéré" a créé l'illusion, à partir de 2002, qu'il était porteur d'une vraie démocratisation. Il y a eu des évolutions, indéniables, sur le plan de la liberté d'expression, surtout sur les sujets mettant en cause le régime kémaliste. Mais lorsqu'ils s'intéressent aux liens entre le gouvernement et les religieux, les journalistes sont emprisonnés.

Cette relative démocratisation a permis des avancées comme l'édition et la traduction d'ouvrages, ou l'organisation de colloques sur les événements génocidaires de la première guerre mondiale, ou sur les massacres d'Adana (1909). Mais depuis la fin 2009, et en relation avec la question kurde, il y a eu un raidissement considérable. Les intellectuels et historiens qui travaillent sur le passé vivent sous la menace permanente d'arrestations et de procès.

**Comment les intellectuels turcs ressentent-ils que ce soit la France qui se penche, par la loi, sur leur passé ?** La vérité historique ne nécessite pas une loi pour se fonder. C'est même un risque d'affaiblissement. Mais il faut considérer l'importance de l'offensive négationniste. Même si cette loi peut se comprendre, elle aura des effets dangereux sur la recherche en Turquie et en France. D'autant plus que le jusqu'au-boutisme des associations risque d'amener les chercheurs à se désengager du sujet. Il y a un vrai risque pour la recherche indépendante.

**Mais si on ne peut pas faire de lois, comment lutter contre le négationnisme ?** La vraie solution, c'est de développer la recherche. Si un pouvoir politique veut lutter contre le négationnisme, il peut créer des chaires, ouvrir des laboratoires, soutenir des publications... La loi vise à défendre la vérité historique, mais elle en affaiblit les bases. Il est regrettable que la France n'ait pas décidé d'abord de soutenir les chercheurs, en Turquie ou en France. Quand le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, est allé à Ankara, en octobre, il ne s'est pas inquiété du sort des chercheurs emprisonnés... Or la mise au clair du passé en Turquie ne se fera que par l'évolution de la société. Cette évolution est en cours mais elle risque d'être bloquée. Et les historiens indépendants en paieront à nouveau le prix fort.